



Temps de travail : la loi est votée et nous allons devoir travailler 8 jours de plus par an au plus tard en 2022...mais peut-être bien avant !

La perte de 8 jours de congés est la conséquence du vote de la loi de transformation de la fonction publique sur laquelle votre intersyndicale vous alerte depuis plus de 6 mois !

Le temps de travail augmente et donne la possibilité à notre employeur, la Mairie de Paris, la modification des cycles de travail ainsi que des sujétions acquises avec l'accord ARTT.

Travailler plus sans gagner plus, alors que nos conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader : voilà ce qu'a voté la majorité des parlementaires ! Ce serait pour nous, agents de de la Ville, une vraie régression non seulement en termes de qualité de vie mais aussi sur notre santé le tout **sans compensation financière** !

La loi c'est la loi, mais rien n'est perdu si nous nous mobilisons en nombre !

Préserver nos 8 jours de congés, c'est possible, c'est aussi écrit dans la loi

Le conseil de Paris « *peut, après avis du comité technique [...], réduire la durée annuelle de travail servant de base au décompte du temps de travail ...* » Cela passe par les sujétions, ce qui existe déjà et qui permet une réduction du temps de travail.

Il nous faut défendre les réductions de temps de travail conquises et matérialisées par le tableau des sujétions à la Ville de Paris.

Mais nous devons aller plus loin pour conserver les 8 jours de congés auxquels ont droit tous les agents.

Exigeons ensemble une nouvelle sujétion avec une diminution du temps de travail d'une heure par semaine !

- En raison des risques et de la pénibilité liée aux pollutions spécifiques à la région parisienne ;
- En raison des risques et de la pénibilité liée aux temps de transport à la dégradation de la qualité des transports publics (*station debout, pollution du métro...*) **spécifiques aux agents de la Ville de Paris** ;
- En raison des risques liés à l'absence d'offre suffisante de logements de qualité intramuros à des prix abordables pour les personnels ;
- En raison des risques et de la pénibilité lié à la qualité de vie en région parisienne : seulement 15 % des Franciliens y trouvent un "*bon cadre de vie*" ; 14 % seulement une "*bonne qualité de vie*".

**Pour préserver la santé des personnels de la Ville de Paris
La Mairie peut, si elle le veut, voter une délibération
Permettant de préserver nos 8 jours de congé**

**Assemblée Générale de 9h à 12h
le 4 décembre 2019
Salle Henaff – Annexe Bourse du Travail Varlin
29, Boulevard du temple – Métro République**